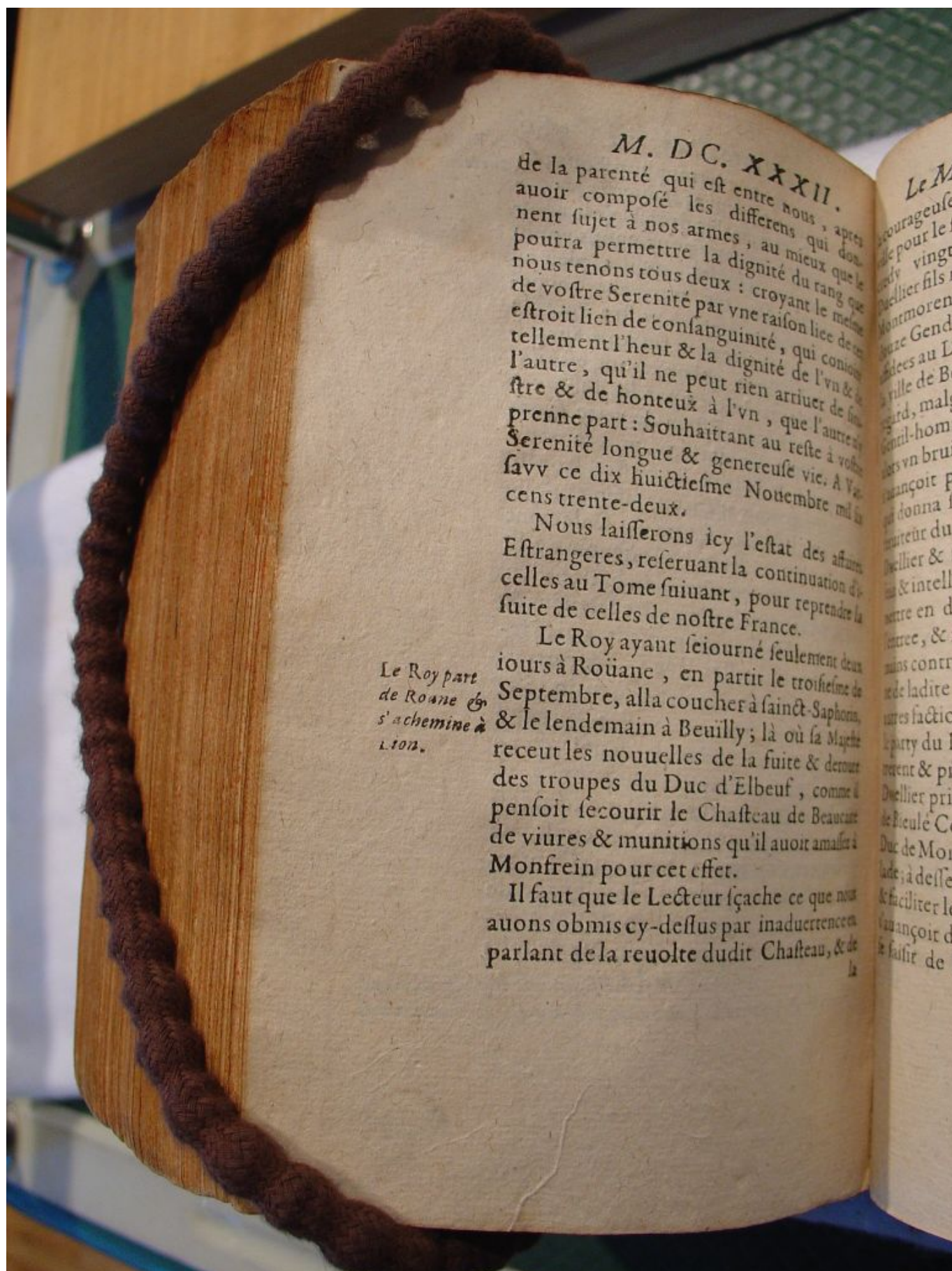
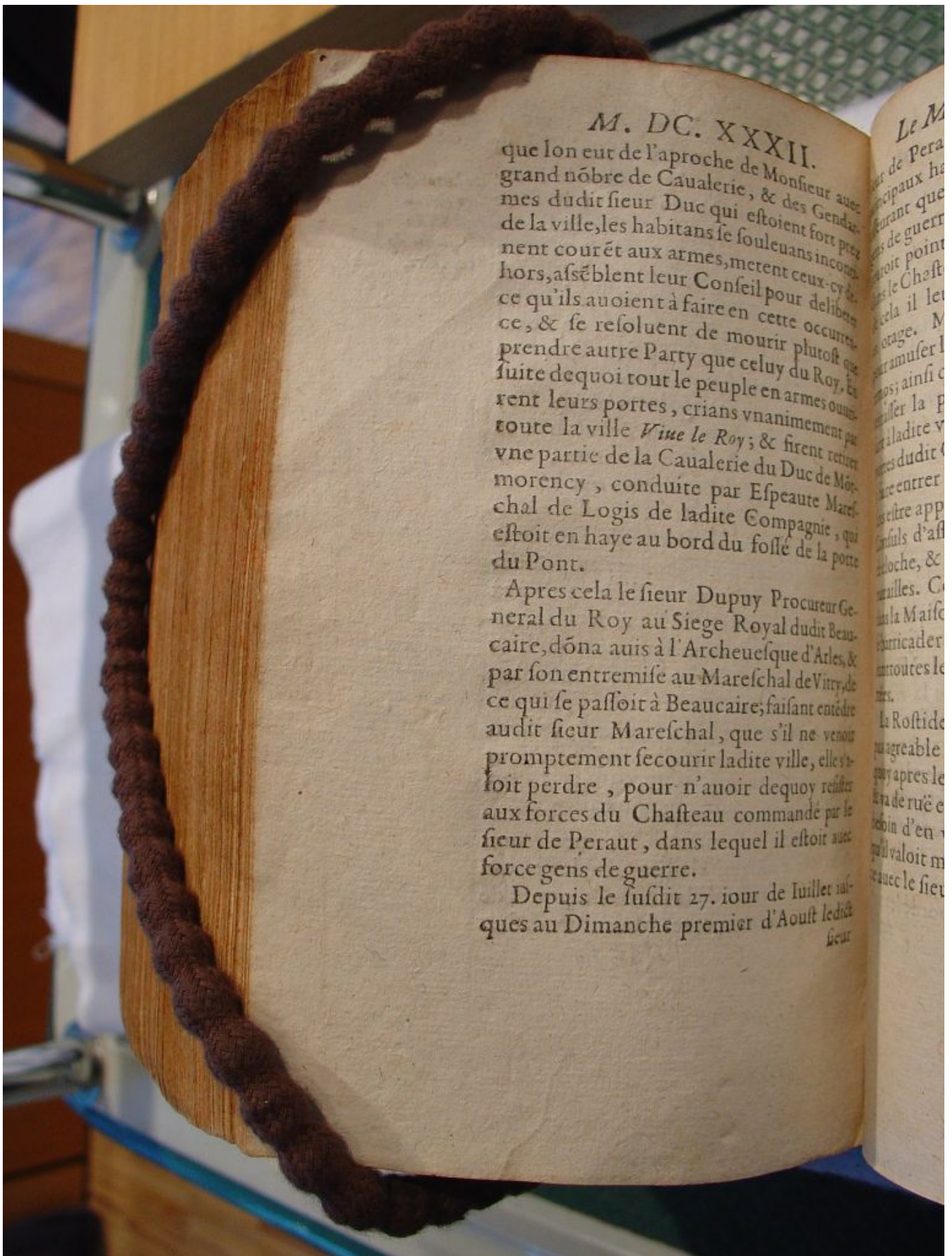


1632\_789bis.jpg





1632\_790bis.jpg





1632\_792bis.jpg



M. DC. XXXII.

de Beaucaire : lesquels se firent des Barri-  
cades qui estoient déjà faites prez le Chasteau,  
& s'y mirent en garde; les habitans cepen-  
dant continuans toute la nuit à se barrea-  
der.

Le lendemain Lundy 2. iour d'Aoust, en-  
viron les huit heures du matin, la Cour-  
rie de Monsieur frere du Roy parut au pla-  
terroir de Beaucaire; partie de laquelle de-  
mena dans ledit terroir, & l'autre entra de  
costé du Pré par la fausse porte dans le Cha-  
steau. Ce qui donna vne grande alarme aux  
habitans de la ville, lesquels au son du tocsin  
se mirent tous en deuoir de se bien de-  
fendre.

Sur les onze heures Monsieur entra dans  
ledit Chasteau accompagné de quatre à cinq  
cens Gentilshommes ou Polaques, qui  
apres son diner commanda que lon eust  
à se mettre en ordre, le coutelas en vne  
main, & le pistolet en l'autre, pour don-  
ner & emporter de haute lute la ville,  
& de metre à feu & à sang tout ce qui  
s'opposeroit ou se rencontreroit, sans epa-  
gner mesme le sexe. Aussitost dit aussitost  
fait. Tous furent rangez & mis en ordre,  
sous le commandement du Duc de Mon-  
morency & du Duc d'Elbeuf, prests à don-  
ner, ayans la chemise hors des chausses pour  
signal & pour se recognoistre les vns les  
autres. Il arriua que lesdits seigneurs entre-  
rent



1632\_780.jpg



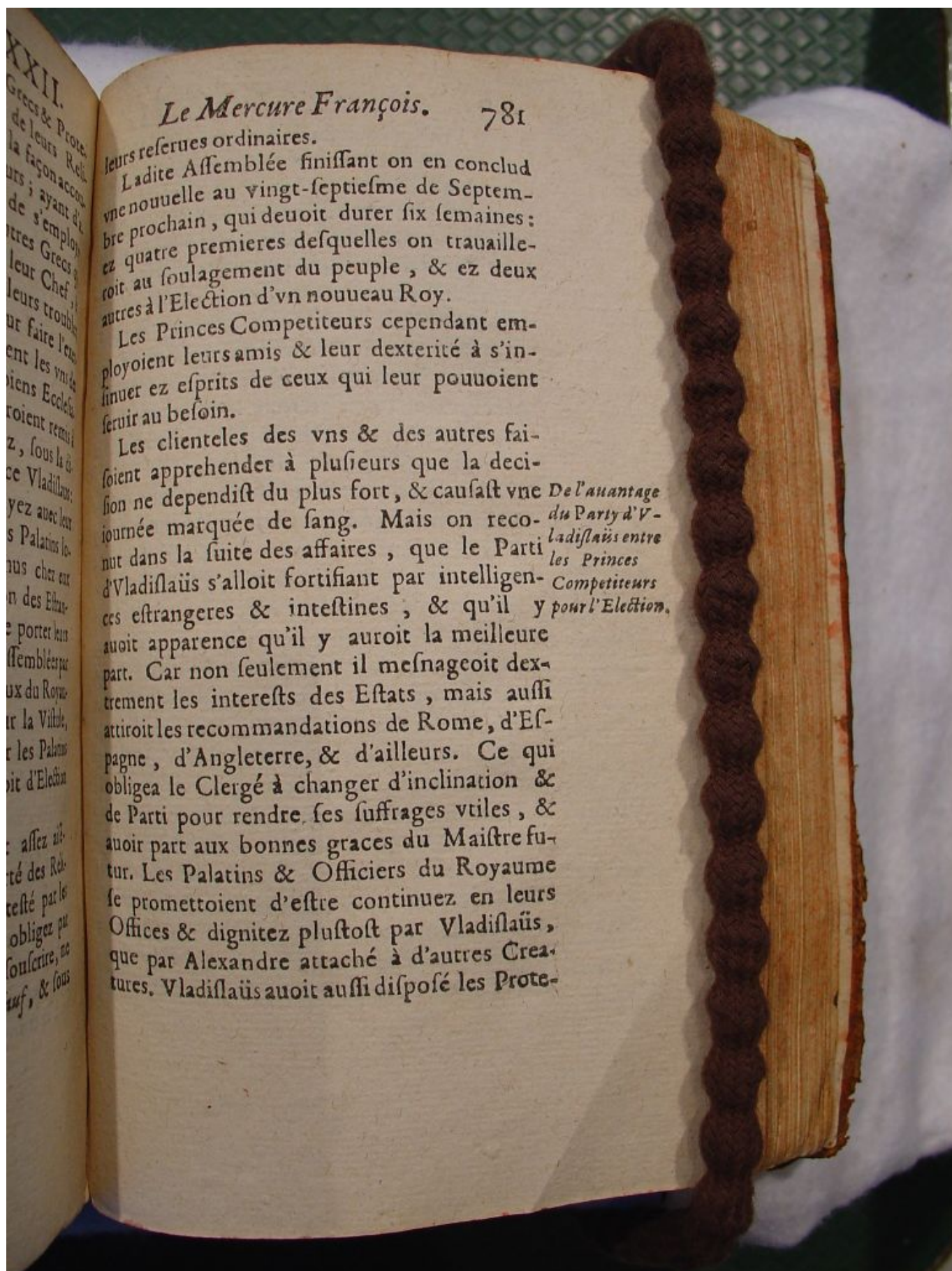
780 M. DC. XXXII.  
d'hostilité ouverte: Que les Grecs & Prote-  
stans iouïroient de l'exercice de leurs Reli-  
gions ez lieux ordinaires & à la façon accou-  
stumée, sans s'introduire ailleurs; ayant d'a-  
bondant promis aux Grecs de s'employer  
pour leur reünion avec les autres Grecs qui  
reconnoissent le Pape pour leur Chef, de  
faire en sorte pour empescher leurs troubles,  
qu'ils ayent quelques lieux pour faire l'exer-  
cice de leur Religion séparément les vns des  
autres: que le different des biens Ecclesia-  
stiques enleuez aux Grecs seroient remis à  
l'arbitrage de quelques Deputez, sous la di-  
rection & presidence du Prince Vladislaus:  
que les Princes seroient defrayez avec leur  
train dans l'Interregne: que les Palatins lo-  
gez sur la frontiere, & retenus chez eux  
par l'apprehension de l'irruption des Estran-  
gers, auroient liberté de faire porter leurs  
suffrages dans les Comices & Assemblées par  
leurs Deputez: que les Mareschaux du Royau-  
me seroient construire vn pont sur la Vistule,  
& les logemens necessaires pour les Palatins  
& Vveivodes, & autres ayans droit d'Electi-  
on autour de Varfau.

Tous ces Articles passerent assez aisé-  
ment; hors-mis celuy de la liberté des Reli-  
gions qui fut grandement contesté par les  
Ecclesiastiques: lesquels estans obligez par  
la pluralité des suffrages de le souscrire, ne  
le voulurent faire, qu'avec vn *sauf*, & sous

Le M...  
eurs reserues  
Ladite Aff  
ne nouvelle  
tre prochain  
es quatre pr  
not au soula  
sures à l'Ele  
Les Princ  
poyent le  
truer ez esp  
seruir au bes  
Les clien  
sient appro  
bon ne dep  
ournée ma  
not dans la  
d'Vladislaus  
es estrang  
auoit appar  
part. Car r  
tremment les  
attiroit les r  
paigne, d'  
obligea le  
de Parti po  
auoit part a  
tur. Les P.  
se promett  
Offices &  
que par Al  
tures, Vlad



1632\_781.jpg



Le Mercure François. 781

leurs reserves ordinaires.

Ladite Assemblée finissant on en conclut vne nouvelle au vingt-septiesme de Septembre prochain, qui deuoit durer six semaines: ez quatre premieres desquelles on travailloit au soulagement du peuple, & ez deux autres à l'Electiõn d'vn nouveau Roy.

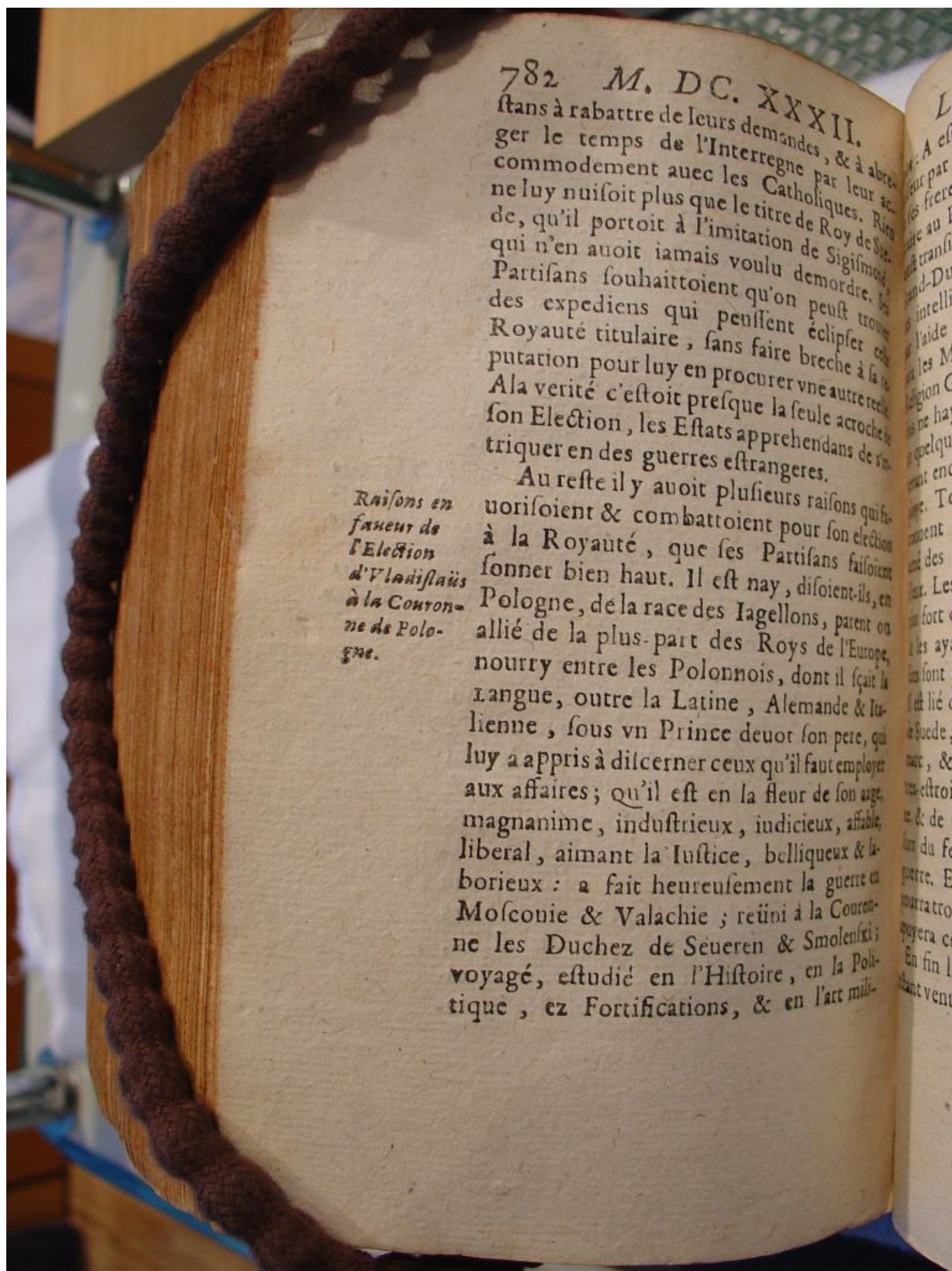
Les Princes Competiteurs cependant employoient leurs amis & leur dexterité à s'instruire ez esprits de ceux qui leur pouuoient servir au besoin.

Les clientele des vns & des autres faisoient apprehender à plusieurs que la decision ne dependist du plus fort, & causast vne journée marquée de sang. Mais on reconut dans la suite des affaires, que le Parti d'Vladislaus s'alloit fortifiant par intelligences estrangeres & intestines, & qu'il y auoit apparence qu'il y auoit la meilleure part. Car non seulement il mesnageoit dextrement les interests des Estats, mais aussi attiroit les recommandations de Rome, d'Espagne, d'Angleterre, & d'ailleurs. Ce qui obligea le Clergé à changer d'inclination & de Parti pour rendre ses suffrages vtils, & auoir part aux bonnes graces du Maistre futur. Les Palatins & Officiers du Royaume se promettoient d'estre continuez en leurs Offices & dignitez plustost par Vladislaus, que par Alexandre attaché à d'autres Creatures. Vladislaus auoit aussi disposé les Prote-

*De l'auantage  
du Party d'V-  
ladislaus entre  
les Princes  
Competiteurs  
pour l'Electiõn.*

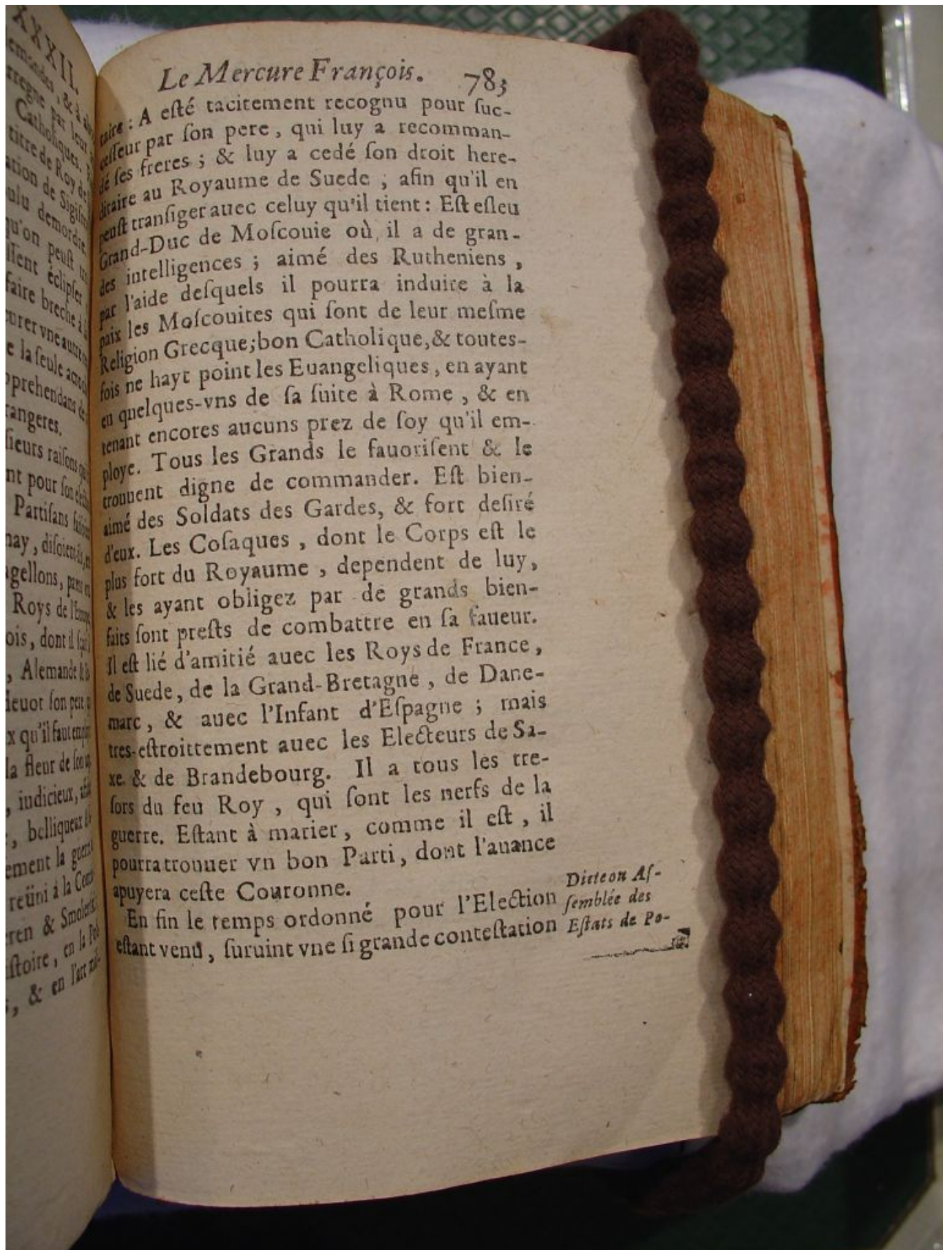


1632\_782.jpg





1632\_783.jpg



*Le Mercure François. 783*

...aire : A esté tacitement reconnu pour suc-  
cesseur par son pere, qui luy a recomman-  
dé ses freres ; & luy a cedé son droit here-  
ditaire au Royaume de Suede ; afin qu'il en  
peust transiger avec celuy qu'il tient : Est esleu  
Grand-Duc de Moscouie où il a de gran-  
des intelligences ; aimé des Rutheniens,  
par l'aide desquels il pourra induire à la  
paix les Moscouites qui sont de leur mesme  
Religion Grecque ; bon Catholique, & toutes-  
fois ne hayt point les Euangeliques, en ayant  
en quelques-vns de sa suite à Rome, & en  
tenant encores aucuns prez de soy qu'il em-  
ploie. Tous les Grands le fauorisent & le  
trouvent digne de commander. Est bien-  
aimé des Soldats des Gardes, & fort desiré  
d'eux. Les Cosaques, dont le Corps est le  
plus fort du Royaume, dependent de luy,  
& les ayant obligez par de grands bien-  
faits sont prests de combattre en sa faueur.  
Il est lié d'amitié avec les Roys de France,  
de Suede, de la Grand-Bretagne, de Dane-  
marc, & avec l'Infant d'Espagne ; mais  
tres-estroitement avec les Electeurs de Sa-  
xe. & de Brandebourg. Il a tous les tre-  
sors du feu Roy, qui sont les nerfs de la  
guerre. Estant à marier, comme il est, il  
pourratrouver vn bon Parti, dont l'auance  
apuyera ceste Couronne.

En fin le temps ordonné pour l'Electio[n]  
estant venu, suruint vne si grande contestation

*Dieta[n] As-  
semblée des  
Estats de Po-*

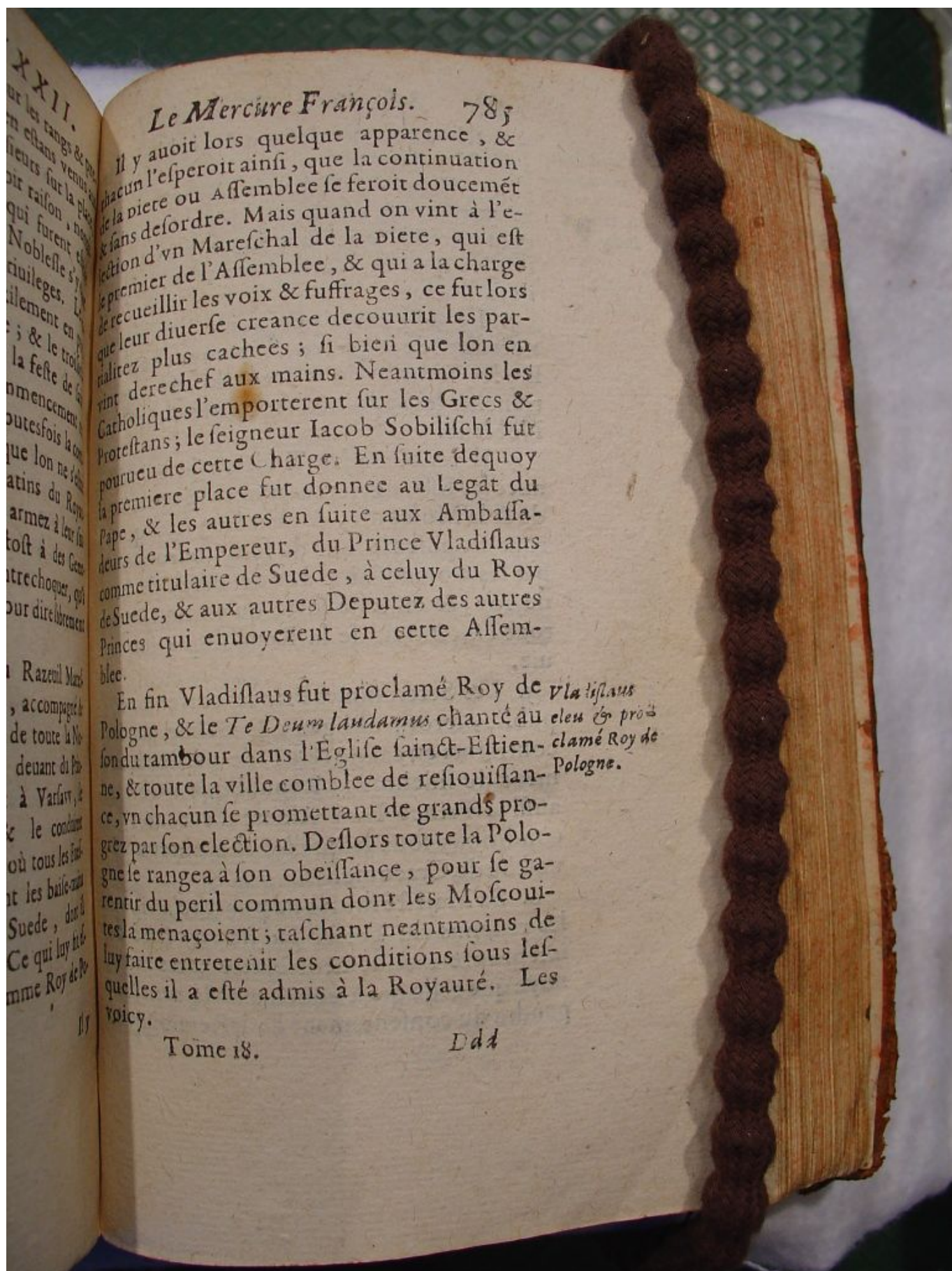


1632\_784.jpg





1632\_785.jpg



Le Mercure François. 785

Il y auoit lors quelque apparence, & chacun l'esperoit ainsi, que la continuation de la diete ou Assemblee se feroit doucemēt & sans desordre. Mais quand on vint à l'election d'un Marechal de la diete, qui est le premier de l'Assemblee, & qui a la charge de recueillir les voix & suffrages, ce fut lors que leur diuerse creance decouurit les partialitez plus cachees; si bien que lon en vint derechef aux mains. Neantmoins les Catholiques l'emporterent sur les Grecs & Protestans; le seigneur Iacob Sobilischî fut pourueu de cette Charge. En suite dequoy la premiere place fut donnee au Legat du Pape, & les autres en suite aux Ambassadeurs de l'Empereur, du Prince Vladislaus comme titulaire de Suede, à celuy du Roy de Suede, & aux autres Deputez des autres Princes qui enuoyerent en cette Assemblee.

En fin Vladislaus fut proclamé Roy de Pologne, & le *Te Deum laudamus* chanté au son du tambour dans l'Eglise saint-Estienne, & toute la ville comblee de resiouissance, vn chacun se promettant de grands progres par son election. Deslors toute la Pologne se rangea à son obeissance, pour se garantir du peril commun dont les Moscouites la menaçoient; taschant neantmoins de luy faire entretenir les conditions sous lesquelles il a esté admis à la Royauté. Les voicy.

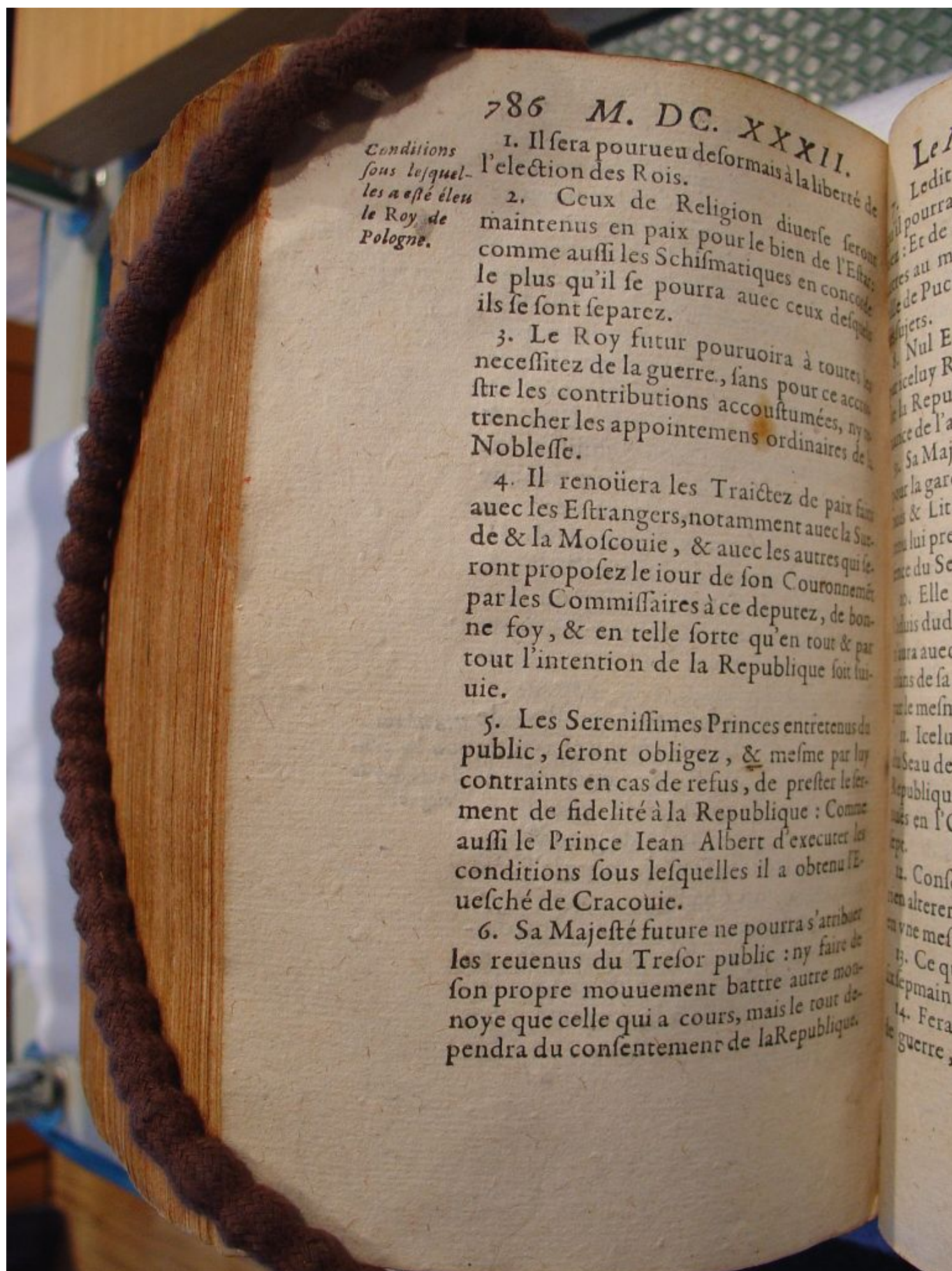
Vladislaus  
eleu & proclamé  
Roy de  
Pologne.

Tome 18.

Ddd



1632\_786.jpg



*Conditions  
sous lesquelles  
le Roy de  
Pologne.*

786 M. DC. XXXII.

1. Il fera pourueu desormais à la liberté de l'election des Rois.
2. Ceux de Religion diuerse seront maintenus en paix pour le bien de l'Estat: comme aussi les Schismatiques en concorde le plus qu'il se pourra avec ceux desquels ils se sont separez.
3. Le Roy futur pouruoirà à toutes les necessitez de la guerre, sans pour ce accroistre les contributions accoustumées, ny trancher les appointemens ordinaires de la Noblesse.
4. Il renouiera les Traictez de paix faits avec les Estrangers, notamment avec la Suède & la Moscovie, & avec les autres qui seront proposez le iour de son Couronnement par les Commissaires à ce deputez, de bonne foy, & en telle sorte qu'en tout & par tout l'intention de la Republique soit suivie.
5. Les Serenissimes Princes entretenus du public, seront obligez, & mesme par luy contraints en cas de refus, de prester le serment de fidelité à la Republique: Comme aussi le Prince Iean Albert d'executer les conditions sous lesquelles il a obtenu l'Euesché de Cracouie.
6. Sa Majesté future ne pourra s'attribuer les reuenus du Tresor public: ny faire de son propre mouuement battre autre monnoye que celle qui a cours, mais le tout dependra du consentement de la Republique.



**Image issue du site [mercurefrancois.ehess.fr](http://mercurefrancois.ehess.fr) - Cliché (c) Cécile Soudan**